

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (9 présents et 4 représentés)

Date de la convocation du conseil municipal : 28 novembre 2024

Date d'affichage : 28 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à 18 h**

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : Emmanuel CENDRIER, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Patrick REBEYROL,

Pouvoirs : Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO ; Antonio TAPADAS donnant pouvoir à Patrick REBEYROL ; Carlos VALERO donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE ; Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.5.1./2024_178

OBJET : Changement des huisseries à l'école maternelle et à l'école élémentaire dernière phase

Cadres : C.R.T.E ; P.C.A.E.T ; plan écoles et villages d'avenir

Jacques ILLIEN explique que la loi de transition énergétique oblige les collectivités de plus de 20 000 habitants à se doter d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). La communauté de communes Moret Seine & Loing (CCMSL) a déjà un projet de développement durable stratégique et opérationnel établissant une liste d'actions concrètes basées sur trois objectifs majeurs :

- Limiter les gaz à effet de serre ; Promotion des énergies renouvelables ; Qualité de l'air.

Jacques ILLIEN précise que, pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le gouvernement propose aux collectivités territoriales un contrat de réussite pour la transition écologique (C.R.T.E) permettant aux collectivités locales d'intégrer, dans leurs priorités, les ambitions de la transition écologique, au sein de leur projet de territoire.

Les actions retenues concourent également à l'atteinte des objectifs nationaux du PLAN ÉCOLES en matière de stratégie bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles via la rénovation énergétique des bâtiments.

Jacques ILLIEN ajoute que la dernière phase du changement global des fenêtres de l'école maternelle et de l'école élémentaire, est éligible à une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la DSIL ou du fonds vert à la condition que cette action soit inscrite dans le cadre du CRTE 2025 du PCAET de la CCMSL ce qui est le cas. Cette action n'ayant pu être retenue au titre de la DETR 2024, elle est représentée à l'État en 2025.

*Aspect technique de la proposition : Les vitrages des huisseries proposées ont reçu les agréments CSTB et ACOTHERM. Ils présentent une étanchéité à l'air, à l'eau et au vent de types A*4 E*7A V*A3 et A*3 E*7B V*A2. Les coefficients Uw (coefficient de transmission thermique qui exprime la capacité d'une fenêtre à conserver la température intérieure) est de 1,3 W/m².K ou de 1,5 W/m².K selon les modèles d'huisseries retenus, lorsque la norme prescrit une valeur comprise entre 1,2 et 1,5 W/m².K. Enfin, le facteur solaire Sw (capacité d'une fenêtre à transmettre la chaleur du soleil) est de 0,46 ou 0,49, selon les modèles d'huisseries retenus, pour une valeur normative qui doit être comprise entre 0 et 1. Enfin, le facteur de transmission lumineuse défini par le coefficient TLv, est un nombre qui définit la capacité de la fenêtre à transmettre le rayonnement lumineux d'origine solaire à l'intérieur du local. Le Tlv est de 57 % ou de 60 %, selon les modèles d'huisserie retenus. Le devis de la société SOPROMAT prévoit le changement de :*

Deux portes de service à deux vantaux en PVC CYBEL ;

Une porte d'entrée alu à un vantail ;

Deux châssis à soufflet en P.V.C OPTIMIL ;

Deux portes fenêtre un vantail en P.V.C CYBEL.

Le montant du devis n° 18245c du 03/12/2024 est de 14 796,48 € H.T., assujettis à 20 % de TVA.

Le taux souhaité de la subvention est de 80% du montant H.T. du devis, pour un montant de 11 837,18 €.

Le reste à charge pour la commune serait ainsi de 5 918,60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le devis de la société SOPROMAT d'un montant de 14 796,48 € H.T. et autorise le maire à solliciter :

1. La sollicitation auprès des services de l'État, toutes subventions 2025, au titre de la DTER, DSIL ou du fonds verts d'une subvention à hauteur de 80%, soit 11 837,18 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 17 décembre 2024, le maire, François DEYSSON

Rendue exécutoire le 18 décembre 2024

